

« L'indicateur de mesure de la dette provoque un effet loupe. Lorsqu'on dit que la dette représente 100 % du PIB, on compare une dette dont le remboursement s'échelonne sur plusieurs années à une valeur annuelle, la PIB. Cela n'est jamais le cas pour un ménage. Si on applique le même calcul à un couple gagnant 32 000 euros par an et ayant une dette de 200 000 euros à la suite de l'achat d'un appartement (qu'ils rembourseront pendant vingt-cinq ans), leur dette représente 625 % de leurs revenus d'activité ! (...) En appliquant cette logique stupide qui compare deux temporalités différentes – le montant total de la dette et la création de richesse annuelle – aux ménages et même aux entreprises, on se rend compte qu'en réalité le taux d'endettement des États est bien moins alarmant que ce qu'on veut bien nous faire croire ».

La réflexion de Thomas Porcher rejoint totalement celle que j'exprimais moi-même dans l'article « Dette de l'État » que j'ai écrit dans le Dictionnaire encyclopédique de l'État paru en décembre 2014, aux éditions Berger Levrault : « Le taux d'endettement public met en rapport un stock, la dette publique, et un flux annuel, le PIB (si on multiplie un tel taux, par exemple de 93 %, par 365, on trouve que la dette publique représente 339 jours de PIB). C'est comme si un établissement financier, pour apprécier la capacité de remboursement d'un ménage qui lui demande un crédit, rapportait le montant total du prêt au revenu annuel du ménage : dans ces conditions, le ménage aurait un taux d'endettement exorbitant. En fait, le calcul de l'établissement financier met en relation deux flux annuels : l'annuité de remboursement et le revenu annuel. On arriverait pour le taux d'endettement public calculé de cette façon à des valeurs bien inférieures à celles qui sont officiellement affichées. On pourrait aussi rapporter le montant de la dette publique à la valeur de x fois le PIB, x étant la durée moyenne de la dette publique. En gestion d'entreprise, le calcul du taux d'endettement se fait par la mise en rapport de deux stocks, la dette au numérateur et le montant des capitaux propres au dénominateur, et celui du taux de couverture de la dette par la mise en relation de deux flux, l'excédent brut d'exploitation au numérateur et l'annuité de remboursement au dénominateur ».